
DÉLIBÉRATION DE_2026_068

Le huit octobre deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE CARSAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 30 septembre 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Thierry BENEY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Fabrice SAMSON, Michel MOUTREUIL, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET-COLLAS, Julien SROKA, Gilbert BOUTY, Christian RIZZETTO

Pouvoirs : Franck POURTAL représenté par Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Karine LEY représentée par Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Lucette MOUTREUIL représentée par Michel MOUTREUIL, Gilbert DE MIRAS représenté par Jean-Pierre CHAUMARD

Absents :

Excusés : Didier MOREAU suppléé par Christian RIZZETTO, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU suppléé par Julien SROKA, Jocelyne ARSIGNY

Secrétaire : Guillaume BUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 29 Abstentions : 1 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : RPQS 2025 SMD3

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à l'article D2224-3 du C.G.C.T.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente et commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 pour l'exercice 2025.

Après présentation de ce rapport, le **Conseil Communautaire ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 relatif à l'exercice 2025.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

Date de transmission de l'acte: 09/10/2026
Date de reception de l'AR: 09/10/2026
024-200034197-DE_2026_068-DE
A G E D I



